



Le 6 mars 2024, à Roanne

Espace 2M - Mission Locale et MIFE du Roannais et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, Espace 2M - Mission Locale et MIFE du Roannais, AKTO et 14 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 5 mars 2024, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU PAYS ROANNAIS À ACCÉDER À L'EMPLOI

- Espace 2M – Mission Locale et MIFE du Roannais intervient sur 113 communes en 6 EPCI. La part des jeunes de moins de 26 ans dans les catégories France TRAVAIL ABC représente 17%. Les principales spécificités du territoire Roannais sont : un territoire industriel historique, un territoire agricole et une forte implication des habitants dans la vie associative.
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès

au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.

- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi a pour objectif d'identifier les attentes et besoins des bénéficiaires sur les différents postes de travail, tout en favorisant une proximité entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi réalisent durant les missions, un suivi continu et proposent une médiation aux jeunes bénéficiaires à la fin de leur contrat.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DU ROANNAIS

- 2 240 jeunes accompagnés en 2023
- 989 jeunes 1^{er} accueil
- 541 dont 175 jeunes en intérim entrés en emploi
- 1229 contrats signés dont 317 en intérim
- 317 missions d'intérim réalisées en 2023

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1% de l'emploi intérimaire national.
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de +3,6 % au mois de décembre 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source : Baromètre Prism'emploi*).
- Plus de 16 000 recrutements en CDD et CDI pour le compte d'entreprises clientes par ans.

« Nous nous félicitons de la mise en œuvre de la démarche Mission Jeunes au sein de notre Mission Locale ! Les signatures de ces conventions renforcent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de la région. Pour que le partenariat soit efficace et durable, Espace 2M - Mission Locale et MIFE du Roannais est pleinement mobilisé avec les opérateurs de la branche du travail temporaire, afin d'accompagner de manière efficace les jeunes sur le marché du travail », déclare **Dominique Bruyere, président d'ESPACE 2M – Mission Locale et MIFE du Roannais.**

« Nous sommes ravis de collaborer avec les missions locales de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour contribuer à l'insertion des jeunes dans la vie active. L'intérim représente une véritable opportunité, permettant aux jeunes d'explorer de multiples métiers. Grâce à ces conventions, les jeunes auront la chance de développer une variété de compétences diverses, qui faciliteront leur insertion dans le monde professionnel », déclare **Philippe Giraud, président de Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes.**

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : **Acto ; Adecco ; Adequat ; Aprojob ; Crit ; Ergalis Industrie La Fouillouse ; Ergalis Roanne ; Leader ; Manpower ; Motiv Intérim ; Randstad ; Sup Intérim ; Temporis ; Visa Emploi.**



Les signataires des conventions

Contacts presse :

Lili GOSNET - lili.gosnet@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89
Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Myriam MOUTARDE – myriam.moutarde@akto.fr - 06 62 88 54 36
Fanny FESNOUX – fanny.fesnoux@espace2m.org – 07 48 14 71 37

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle. AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos d'ESPACE 2M - Mission Locale et MIFE du Roannais

Espace 2M résulte de la fusion entre la Mission Locale & la Mife du Roannais et accompagne ses bénéficiaires dès 16 ans. La structure est partagée en 4 services : Espace Mife, Espace Projet Formation, Espace Emploi Recrutement Alternance et l'Espace Action Mobilisation. Une assistante sociale travaille en collaboration avec nos partenaires sociaux du bassin et nos conseillers, afin d'aider

au mieux les jeunes à lever leurs freins sociaux et faciliter leur insertion professionnelle. En 2023, ce sont **2 279 jeunes** et **217 bénéficiaires des services de la MIFE** qui ont été accompagnés dans leurs démarches : emploi, formation, orientation, mobilisation dont **556 suivis en Contrat Engagement Jeunes**. Ce contrat est un parcours personnalisé qui permet à son bénéficiaire de suivre un programme de 15h à 20h par semaine, alliant activités collectives et suivi individuel. Espace 2M vous accueille dans ses locaux à Roanne mais réalise également des accueils décentralisés dans les communes voisines (**136 jeunes** suivis lors des permanences en 2023) et est présent au centre de détention de Roanne pour accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle, en amont de leur sortie.

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org